

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : Mme Josiane BOIZIAU - M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - Mme. Nathalie COURGEON - M. Anthony GARNIER - Mme Magali JAHAN - Mme. Sylvie LE MOAL - Mme Sylvie LECOMTE - Mme. Suzanne LELAURE - M. Claude LERAY - M. Bruno MICHEL - Mme. Géraldine MOREAU - M. Dominique NAUD - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN - Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD

Absent - Excusé : Patricia LEBOSSÉ

Pouvoir : Patricia LEBOSSÉ donne pouvoir à Josiane BOIZIAU

Secrétaire de séance : Rémy BOURCIER

❖ **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015**

Une fois les rectifications apportées, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Information délégations conseillers municipaux

Madame le Maire indique que l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité de délégations de fonctions aux conseillers municipaux. Ces délégations peuvent être accordées, sans limitation du nombre de bénéficiaires sous réserve que chaque adjoint désigné soit titulaire d'au moins une délégation.

Chaque délégation fait l'objet d'un arrêté particulier du maire. Ces délégations peuvent englober la signature de certains actes ou éventuellement porter sur le seul suivi de dossiers sans délégation de signature. Le maire choisit librement les bénéficiaires des délégations sans tenir compte de l'ordre du tableau, et n'a pas à motiver son choix.

Il est précisé que la délégation de fonction n'est pas assimilable à un transfert de compétence, l' élu titulaire d'une délégation n'agissant pas en son nom mais au nom du maire. Dès lors, ce dernier demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées et doit contrôler et surveiller la façon dont les élus délégués remplissent leurs fonctions.

Madame Le Maire donne lecture en séance d'extraits des arrêtés de délégations accordées aux adjoints et aux conseillers municipaux (Sylvie LECOMTE et Pascal ROBIN) de la façon suivante :

- 1^{er} adjoint : Monsieur RICHARD obtient une délégation de signature et de fonction pour les dossiers relatifs au patrimoine (batiments, travaux, urbanisme et voirie).
- 2^{ème} adjoint : Monsieur COQUET obtient une délégation de signature et de fonction pour les dossiers relatifs à l'agriculture, aux finances et aux ressources humaines.
- 3^{ème} adjointe : Madame LE MOAL obtient une délégation de signature et de fonction pour les dossiers relatifs à l'enfance jeunesse (affaires scolaires, restaurant scolaire et rythmes scolaires).
- 4^{ème} adjointe : Madame BOIZIAU obtient une délégation de signature et de fonction pour les dossiers relatifs aux affaires sociales et à la communication.

- 5^{ème} adjoint : Monsieur SOULARD obtient une délégation de signature et de fonction pour les dossiers relatifs au cadre de vie (bibliothèque, culture, sports et vie associative)
- Conseillère déléguée : Madame LECOMTE obtient une délégation de signature et de fonction pour les dossiers relatifs à l'accessibilité (Ad'ap et PAVE), aux contentieux et à la sécurité.
- Conseiller délégué : Monsieur ROBIN obtient une délégation de signature et de fonction pour les dossiers relatifs à l'environnement et aux sentiers pédestres.

2- FINANCES

N° 2015/11- 103: TAXE AMÉNAGEMENT 2016

Monsieur RICHARD présente le dispositif de la part communale de la taxe d'aménagement.

Présentation à la suite de laquelle le Conseil Municipal engage un débat sur :

- D'une part, l'impact d'une valorisation du taux de la taxe d'aménagement sur l'attractivité du territoire et en particulier l'exonération des abris de jardins.
- D'autre part, le positionnement dans la moyenne, de la commune de COUFFE par rapport aux autres communes de la COMPA.

Considérant que le taux appliqué l'année précédente était de 2,5%.

Considérant les études réalisées en commission urbanisme proposant de maintenir ce taux à 2,5%.

Considérant que lors de la révision du PLU une attention particulière sera portée à la définition des abris de jardins.

Vu les articles L. 331-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 2,5% pour l'année 2016.

2.2 Dossier DETR 2016

Madame Le Maire donne lecture en séance du courrier de la Préfecture concernant les demandes de subvention à effectuer au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2016.

Il est précisé que les projets doivent répondre aux thématiques suivantes :

- la construction et rénovation des écoles et équipements liés à l'école (crèche etc.)
- opération visant à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à la sécurité des établissements publics recevant du public
- opération permettant la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics
- opérations permettant le développement ou le maintien des services au public (maison des services publics, maison de santé etc.)
- travaux de voiries visant à améliorer la sécurité des personnes.
- Etude de faisabilité et ingénierie territoriale des projets intercommunaux (commune nouvelle et mutualisation des services).

Il est indiqué que seules les opérations prêtes à démarrer en 2016 et susceptibles de se réaliser dans un délai maximum de quatre ans seront retenues par la Préfecture.

Une discussion s'engage pour déterminer les projets communaux éligibles et en capacité d'être réalisés en 2016. L'assemblée considère que les travaux d'accessibilité de l'école et de la mairie sont prioritaires et propose que la commission bâtiment étudie ce point pour une présentation chiffrée au prochain conseil municipal.

3- URBANISME

2015/11- 104: CESSION DE BOISEMENT

Monsieur Richard indique que l'Agence Foncière Départementale sollicite de façon informelle la Commune pour l'acquisition d'une parcelle N° YX n°19 de 4a50ca.

La commission urbanisme n'est pas favorable à l'acquisition de cette bande de terrain boisée.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décline cette proposition d'acquisition de parcelle mentionnée ci-dessus.

4- AFFAIRES SCOLAIRES

4.1 Conseil d'école

Madame LE MOAL expose les points principaux abordés lors du Conseil d'école du 3 novembre dernier :

- Bilan de la rentrée :
 - 174 élèves
 - 2 nouvelles enseignantes sont venu rejoindre l'équipe
 - 2 éducatrices spécialisées et 3 atsem sont en permanence sur l'école
- Présentation et vote du règlement intérieur du conseil d'école
- Présentation de la charte de laïcité et de le charte informatique
- Projets :
 - Nouveau fonctionnement pour les APC
 - « Ecole et cinéma » : réalisation d'un film vidéo pour toutes les classes avec une demande de projection à l'althéa
 - « Eco école Tri des déchets » : mise en place de bacs pour récupérations des crayons ou stylo à la mairie et à l'école et une demande de diffusion d'information dans le prochain Couffé-info.
 - « une semaine banalisée » avant les vacances de paques sur la prévention routière et les premiers secours.
- Bilan de la coopérative scolaire :
 - Passif de 1522,79 € en attente du versement de 3026 € de subvention sorties scolaires
 - Solde au 31 août 2015 : + 4765 €
- Points divers :

- L'aménagement de la cour avance : le gazon est semé, le jardin potager est réalisé le composteur, et récupérateur d'eau sont installés.
- Les parents demandent une présentation des animateurs des TAM à l'assemblée Générale de l'école. Il est précisé que pour cette année la coordinatrice et les animateurs seront présents au marché de Noël le 11 décembre à 18 h30.
- Les parents, et les enseignants demandent à la mairie de trouver une solution pour régler le problème du stationnement (faire venir la gendarmerie, mettre des panneaux, des bornes ...).
- Restaurant scolaire du mercredi environ 19 enfants !!!!
- Il est indiqué que le car scolaire n°13 arrive tous les jours en retard. la mairie a prévenu la COMPA de ce dysfonctionnement.*
- La directrice nous fait part de son inquiétude concernant l'accès à la salle des TAM. Les élus précisent que la clef de cette salle n'a été donnée qu'à une seule intervenante.
- Un parent d'élève informe qu'il a lu sur une revue que le gazon synthétique peut causer des risques sanitaires. Les élus vont réfléchir à cette remarque.

*Madame JAHAN précise que c'est le car n°70 qui est en retard en fonction de l'itinéraire variable choisi par les différents chauffeurs.

Madame Moreau suggère que plus d'élus soit présent au conseil d'école.

Une discussion s'engage au sujet des problèmes de stationnement et des observations des parents durant le conseil d'école.

Il est précisé que de nombreuses voitures stationnent sur les pavés et bloquent l'accès au car. Les élus s'inquiètent du manque de civisme des parents qui mettent en danger la sécurité de leur propre enfants. Il est précisé que le parking est grand par rapport à bien d'autres écoles du secteur. De plus, la circulation sur ce parking ne concerne que les familles accompagnant leurs enfants à l'école. D'ailleurs, il s'agit d'une zone 20 où les piétons et les transports en communs sont prioritaires par rapport aux voitures. Madame Le Maire indique que les parents présents au conseil d'école sollicitent les élus pour qu'ils contactent la gendarmerie. Madame le Maire souhaite connaître l'avis de l'assemblée sur ce sujet. Beaucoup estiment qu'il est délicat de demander aux gendarmes de surveiller ce parking, bien d'autres situations requièrent leurs attentions. Certains indiquent qu'une action de prévention serait plus bénéfique. Plusieurs suggestions sont émises, en particulier l'installation de plots sur les zones pavés mais cela a un coût pour la collectivité. Il est également proposé de rédiger un enième mot à l'intention des familles et un article dans le Couffé-info. L'assemblée est favorable à la diffusion d'un mot sur le pare-brise des voitures mal stationnées (« Bien stationné, sécurité assurée. Pensez à vos enfants ! Des élus seront présents le lundi (après conseil) pour diffuser les mots sur le pare-brise des voitures mal stationnées. Merci de respecter les places de stationnement. le Conseil municipal »). Il est également proposé que des panneaux de sécurité routière soit confectionnés par les enfants durant les TAM.

4.2 Rencontre avec l'association CAR

Madame LE MOAL évoque le bilan du rendez-vous programmé le 6 novembre dernier entre le bureau municipal, le SIVOM du secteur de Ligné et les membres du conseil d'administration de l'association Couffé Animation Rurale au sujet des dysfonctionnements rencontrés ces dernières années.

Les points suivants ont été abordés :

- La signature des courriers de demandes adressés en mairie.
- Le respect des dispositions contenues dans les conventions entre l'association et la commune.

- Le respect des demandes faites pour les formations des agents
- Un rappel des consignes pour le stationnement des salariés et des parents sur le parking situé rue des Vignes et non sur le parking de la mairie.
- Les locaux mis à disposition par la mairie doivent être rendus propres.
- Il a été demandé au directeur de l'association de programmer un rendez-vous avec la coordinatrice du SIVOM pour discuter ensemble des rencontres qu'ils vont pouvoir mettre en place pour améliorer le fonctionnement entre l'association et du SIVOM.

4.3 Convention Lire et Faire Lire

Madame LE MOAL présente les modalités de mise en place de l'activité Lire et Faire pendant la pause méridienne (convention entre l'Amicale Laïque et la Commune).

5- DÉCISIONS DIVERSES

2015/11- 105: AVIS SUR LE NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire indique que Le Préfet de Région, Monsieur COMET et Le Président de l'association des Maires de Loire-Atlantique, Monsieur PERRION, sollicitent la Commune afin d'obtenir un avis du Conseil municipal concernant l'élaboration du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) issu de la loi dite NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République).

Considérant les enjeux et les objectifs de ce nouveau schéma qui doit être appliqué avant le 31 mars 2016 dans chaque département.

➔ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal émet l'avis suivant :

Approuve le Schéma de Coopération Départemental de la Coopération Intercommunale sous réserve que les regroupements d'intercommunalités se fassent avec le consentement des Maires et des Présidents d'Intercommunalités concernés.

2015/11- 106: AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL DU PRIX ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU 2014

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur Pascal ROBIN, conseiller délégué à l'environnement présente à son assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Après lecture de ce rapport et notamment :

-des indicateurs techniques :

Taux de conformité de 100 % (très bonne qualité bactériologique),

949 abonnés en 2014,

Consommation d'eau sur le secteur d'Ancenis : 4 567 444 m³

- des indicateurs financiers : la facture pour une consommation annuelle de 120 m³ s'élève à 263,39€ en 2014. Les tarifs n'ont pas évolués depuis 2013.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte ce rapport sans émettre de remarque sur ce dernier.

→ Ce rapport est joint à la présente délibération

2015/11- 107: RENOUELEMENT DE LA CONVENTION VIGIFONCIER

Monsieur COQUET expose aux membres du Conseil le projet de renouvellement de la convention avec La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Maine Océan.

Considérant que :

- La Commune, dans le cadre de sa politique foncière, souhaite bénéficier en temps réel d'informations sur le marché foncier rural afin de connaître ses potentialités et d'éventuellement maîtriser ces ventes en se portant acquéreur en vue de pérenniser l'activité agricole, protéger l'environnement et les paysages ruraux.
- Qu'il entre bien dans les missions de la SAFER prévues par le Code Rural (article L141-5 et R141-2) renforcées depuis la loi d'Orientation Agricole du 5 janvier 2006, d'informer les collectivités locales des projets de vente de biens ruraux.

La Convention propose un dispositif de veille et d'observatoire foncier réalisé à partir du portail VIGIFONCIER mise en place par la SAFER permettant à la Commune de :

- Connaître en temps réel, sur un périmètre donné, toutes les mutations à titre onéreux portées à la connaissance de la safer,
- Connaître le prix des terres, l'évolution des marchés fonciers sur son territoire,
- D'anticiper et combattre certaines évolutions (mitage, dégradation des paysages...)
- Se porter candidate auprès de la safer en lieu et place de l'acquéreur notifié, dans le cadre d'une enquête en vue de l'exercice du droit de préemption de la safer,
- Se porter candidate à une opération de rétrocession lancée par la safer.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

-D'autoriser Madame Le Maire à signer la nouvelle convention Vigifoncier pour la période 2016-2018.

6-COMMISSIONS - COMITÉS

6.1 Commission affaires scolaires du 28 septembre

Madame LE MOAL indique que les dossiers traités lors de cette réunion ont fait l'objet lors du dernier conseil d'une présentation synthétique.

6.2 Comité de pilotage du 13 octobre

Madame LE MOAL indique que les dossiers traités lors de cette réunion ont fait l'objet lors du dernier conseil d'une présentation synthétique.

6.4 Commission municipale vie associative et affaires sociales du 28 octobre 2015

Monsieur SOULARD présente l'organisation du téléthon et en particulier les différentes activités proposées par les associations.

6.5 Commission urbanisme du 2 novembre

Monsieur Bertrand RICHARD présente l'instruction des dossiers d'urbanisme.

6.6 Informations intercommunales (; bilan ADS, AG des Maires)

⇒ Conseil communautaire

Madame Le Maire informe les membres du Conseil de 2 sujets traités au dernier conseil communautaire :

- cart@compa : présentation de ce nouvel outil disponible sur internet depuis le 1^{er} novembre. Il s'agit d'un portail en ligne qui permet d'accéder au PLU des communes, faire un itinéraire, des mesures...
- ADS : un bilan de la mise en place de ce nouveau service instructeur géré par la COMPA a été présenté. 300 dossiers ont été traités depuis le 1^{er} juillet 2015 dont 120 permis de construire. Il est précisé que la COMPA peut accompagner les communes sur le volet contentieux des dossiers d'urbanisme.

⇒ Assemblée générale des Maires du 31 octobre

Madame Le Maire indique les thèmes abordés à l'assemblée des Maires du Pays d'Ancenis :

- Table ronde sur la mutualisation du personnel territorial et l'optimisation des services
- Intervention du directeur de l'hôpital sur le projet santé du territoire
- Clôture de l'assemblée par la Sous-Préfète

⇒ SIVOM du secteur de Ligné :

Madame LE MOAL a présenté l'actualité du SIVOM :

- Accueil périscolaire

Les élus du SIVOM ont voté la reprise de l'activité périscolaire de Mouzeil par les services du SIVOM à compter du 1^{er} janvier 2016. L'effectif global du Syndicat atteindra alors 17 agents.

- Petite enfance :

Dans un contexte d'essoufflement, des bénévoles assurent la gestion du multi-accueil et de 11 salariés. Les élus du SIVOM ont décidé de consacrer du temps en 2016, à l'étude d'une reprise du multi-accueil de Ligné.

La fréquentation de la halte garderie de Le Cellier a fortement diminué. L'amplitude horaire doit être réétudié afin qu'elle soit plus adaptée aux besoins des familles.

- Matériel

Une étude est cours en faveur d'un groupement de commande pour la location d'une nacelle. Les communes ayant surtout un besoin pour l'installation des illuminations de Noël.

Pour rappel, Le SIVOM dispose ainsi de 40 grilles réparties à parts égales communes. La commission matériel du SIVOM est favorable à l'acquisition de 15 grilles d'exposition supplémentaires.

Une réflexion est en cours afin de définir s'il faut acheter des chapiteaux plus légers et faciles à monter ou une location négociée.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

7.1 Animation compostage

Madame LE MOAL indique que l'animation compostage organisée par la COMPA en partenariat avec la commune le 7 novembre dernier s'est bien déroulée. Il y avait une vingtaine de personnes présentes. Le composteur de l'école a été mis en service à l'occasion de cette matinée d'initiation.

7.2 Légumerie

Madame Le Maire fait part du projet de légumerie porté en particulier par les Etablissements Brulé Monsieur Thierry MOREAU et plusieurs maraichers du secteur à compter du 1^{er} janvier 2016 (50 000€ d'investissement). Les six premiers mois de l'année seront consacrés au démarchage des restaurants et collectivités intéressés par ce dispositif. La structure est installée à la Gaubergère à Couffé et la transformation des légumes sera effectuée dans le laboratoire des établissements Brulé. Il est précisé que si ce projet fonctionne, il pourra être étendu aux fruits.

7.3 SYDELA

Monsieur RICHARD indique que le groupement de commande pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDELA a été attribué à la société EDF Collectivité pour le lot 1 (tarif verts et jaunes) et à la société Directe Energie pour le lot 2 (tarifs bleu - éclairage public).

Les économies potentielles pouvant être réalisées pour la commune s'élève à 8020,65 € pour le lot 1 et 293,09 € pour le lot 2.

Séance levée à 22h10